

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2024

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 20 décembre 2024 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal :

Compromis de vente entre la Ville et Monsieur et Madame Mangeot-Grilli

Compromis de vente par lequel la Ville s'engage à vendre aux acquéreurs Monsieur et Madame MANGEOT-GRILLI, l'appartement/terrasse situé au 1^{ière} étage, lot n° 295, désignation cadastrale 295 A A 01, d'une surface utile de 87,87 m², comprenant 2 chambres-à-coucher, ainsi qu'une cave située au sous-sol, lot n° 144, désignation cadastrale 144 Z B 81, d'une surface de 5,32 m², en propriété privative et exclusive. Le tout étant situé dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Mont Blanc » sis à L-4071 Esch-sur-Alzette, 56, Rue Guillaume Capus, inscrite au cadastre comme suit :

-Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord-

Numéro 2775/19600, lieu-dit « Rue Guillaume Capus », place (occupée), bâtiment à usage mixte, contenance 0ha 50a 44ca,

en notant que le Vendeur s'engage à concéder à l'Acquéreur un droit d'emphytéose sur la quote-part du terrain sur lequel le logement et ses accessoires sont construits, à compter de la date de signature de l'Acte de vente pour une durée de 99 ans.

Le prix total de la présente vente étant de 532 826,80 €, la subvention étatique de 50 291,34 €, et la subvention communale de 22 473,87 €, le prix à supporter par les acquéreurs sera de 460 061,60 €.

La redevance annuelle à supporter par les acquéreurs, concernant le droit d'emphytéose, est fixée à 27 € pour un appartement et varie en fonction de l'échelle mobile des salaires, avec un nombre de base de 100, soit actuellement 254,99 € (indice de 944,43 points). Cette redevance est payable en une seule fois, sur présentation d'une facture, à la fin de chaque année à la Recette Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et ce pour la première fois à la fin de l'année 2025.

Article budgétaire

1/612/261300/14020 - Nonnewisen - Lot 6N - aliénation des biens fonciers - immeubles bâtis

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur